

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 12 DECEMBRE 2024
Nombre de membres :

En exercice : 59

Présents : 41

Pouvoirs : 8

Votants :49

Date de convocation et d'affichage :

6 décembre 2024

Numéro :

D20241212_286

Objet :

 Fonds de concours
 Transition
 écologique-
 Commune de
 Neuville-les-
 Dames:
 réaménagement
 du centre bourg

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint-Germain-sur-Renon, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET	x		
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER		x	
	Thierry	JOLIVET		x	
	Stéphane	MERIEUX		x	
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Dominique	LAMY	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	P. MATHIAS
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON	x		
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET		x	A. CHEVALIER
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD	x		
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantale	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY	x		
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

		PAILLASSON	certifié exécutoire		
MONTHIEUX	Philippe	CHALLIER	x		
	Michel	CHALLIER	x		
NEUVILLE LES DAMES	Rachel	RIONET		x	S. PERI
	Christiane	CURNILLON	x		
RELEVANT	Christianne	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA	x		
	Pascal	GAGNOLET	x		
	Claude	LEFEVER		x	E. FLEURY
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR	x		
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER	x		
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	M. MOREL PIRON
	Martine	MOREL-PIRON	x		
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU		x	F. MARECHAL
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élu : **Ludovic LOREAU**

Rapporteur : **Ludovic LOREAU**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5214-16V,
Vu la délibération 20240215-41 du conseil communautaire du 15/02/2024 approuvant un budget d'un million cinq cent mille euros de fonds de concours Transition écologique,

Vu la délibération n°D2022_06_07_159 du 23/06/2022 approuvant les modalités techniques et financières du fonds de concours transition écologique,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de la Dombes incluant la Commune de NEUVILLE-LES-DAMES comme l'une de ses communes membres,

Vu la demande de fonds de concours reçue formulée par la commune pour le réaménagement du centre-bourg et de la place des commerces,

Vu l'avis favorable de la Commission mixte Finances/ PCAET réunie le 13/11/2024,

La commune a pour projet de réaménager le centre bourg suite à la construction du pôle de commerces et services. Ce réaménagement comprend :

- La création d'espaces verts

- La création de 28 stationnements (voitures) dont certains sur pavés drainants,
- ainsi que des places réservées aux vélos
- la facilitation de la circulation piétonne entre les commerces
- et l'installation d'une cuve de récupération d'eau de pluie de 10 m3. Cette cuve permettra d'arroser les végétaux du centre-bourg et les pavés drainants permettront l'infiltration des eaux de pluie.

Ce type de projet répond à la thématique « Atténuation des effets du changement climatique » du Plan Climat Air Energie de la Dombes, et au type d'actions « désimperméabilisation de place et aménagements urbains pour piétons ».

Après instruction, il est proposé un montant de fonds de concours de 30% + 10% de bonus,

soit 16 343,15€, dont 4 085,79€ sont conditionnés à la gestion exemplaire de l'eau, pour un coût de travaux éligibles de 56 164,81€.

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Cuve de récupération d'eau de pluie 10m3	8 800,00 €	État, au titre de la DSIL	8 081,29 €
Maitrise d'œuvre	19 691,60 €	Région	- €
Dalles support beton remplissage engazonné	2 250,00 €	Département	7 225,63 €
Aménagement pour stationnement cycles	2 567,28 €	Autres, à préciser :	
Plantations d'arbres	8 595,93 €	<i>Reste à charge communal</i>	40 857,89 €
Pavés enherbés sur stationnements	3 900,00 €	<i>30% Fonds de concours</i>	12 257,37 €
Pavés drainants sur stationnements	7 645,00 €	<i>10% bonus</i>	4 085,79 €
		Total Fonds de concours Transition écologique CCD	16 343,15 €
Raccordement bornes IRVE	2 715,00 €	Autofinancement	24 514,73 €
Assiette retenue	56 164,81 €	Total	56 164,81 €

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Formulaire de demande de fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- De verser à la Commune de NEUVILLE-LES-DAMES dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 16 343,15€.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer la convention attributive,
- **De verser** à la Commune de NEUVILLE-LES-DAMES dans le cadre de cette opération et à l'appui des états de dépenses réglementaires et autres documents exigibles pour ce type de dispositif, un Fonds de Concours Transition écologique dont le montant ne pourra excéder 16 343,15€.

Ainsi fait et délibéré, le 12 décembre 2024

La Présidente,
Isabelle DUBOIS

